



Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

AVIS PUBLIC

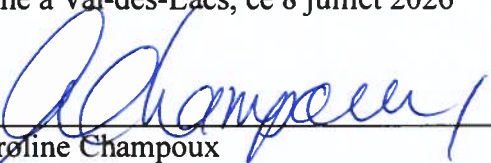
AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs :

QUE conformément aux articles 8, 10, 11 et 12 de la *Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1) un Projet de règlement no **433-26-01** sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été déposé par le conseil municipal lors de son assemblée ordinaire du 15 juin 2026, afin de remplacer le Règlement no 433-22-01 et ses annexes concernant le Code de déontologie des élus pour la Municipalité de Val-des-Lacs.

Adoption du Règlement no 433-26-01

L'adoption du Règlement no 433-26-01 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux aura lieu à la séance régulière du conseil le 20 juillet 2026 et débutera à 18 heures, à l'hôtel de ville située au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs

Donné à Val-des-Lacs, ce 8 juillet 2026

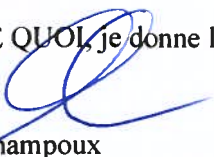


Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 8 juillet 2026



Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière